



Emmanuel SERVAIS

Photo Marcel Schroeder d'après le bronze de F. Heldenstein

Quinze mois plus tard, Servais devait revenir à la question lorsque, à la séance de la Chambre du 7. 12. 1871, il fit une communication au sujet de l'arrestation des Luxembourgeois lors de la répression de la Commune. Il fit même rire les députés en s'étonnant qu'il n'y en avait que 200. Une soixantaine de compatriotes ayant été libérés, 140 ou 150 devaient être soumis aux jugements des Conseils de guerre.*) Mais, d'après le Ministre d'Etat, il ne convenait pas au gouvernement luxembourgeois «d'intervenir dans l'action de la justice. Jamais non plus, disait Servais, on n'intervient chez nous lorsque nous traduisons devant nos tribunaux des individus appartenant à d'autres nations.»³⁰⁾

A la même occasion Servais rendit hommage au chancelier de la Légation de Belgique Eugène Bastin, chargé provisoirement des intérêts des quelque 15 000 Luxembourgeois de Paris, pour les services rendus à nos ressortissants, notamment pendant et après le siège de Paris. La Chambre, elle aussi, se montra reconnaissante en votant à l'unanimité des remerciements publics au Ministre de Belgique, baron de Beyens, et à son chancelier.³¹⁾

*) Effectivement les arrestations touchèrent 182 Luxembourgeois dont un quart furent condamnés à la prison ou à la déportation.²⁹⁾